

# Zones basses, plaines et vallées.

- Culture de feuillus à bois précieux en vergers pâturés sur des terres agricoles du Languedoc Roussillon - Le réseau APPEL - Christian DUPRAZ - Michèle Lagacherie.....p. 447
- Expérimentations d'agroforesterie de la région Auvergne - Jean-Luc GUITTON.....p.458
- Valorisation par la plantation forestière des anciens terrains cultivés - Jean TOTH.....p. 463

## 4.- Aspects politiques, économiques, sociaux, juridiques, fiscaux... des plantations de bois en terres agricoles.

- La C.E.E. et le reboisement des terres agricoles - Robert MARILL.....p. 466
- Le point sur la politique nationale en matière de reboisement des terres agricoles - Dominique PÉLLISSIÉ.....p. 468
- La M.S.A. et les forestiers - M. CAIZERGUES.....p. 470
- Quelques précisions apportées au cours du débat.....p. 471
- Fiscalité et exploitation de la forêt - Services fiscaux de Vaucluse.....p. 472
- Le problème du revenu cadastral.....p. 475
- L'agriculture et la forêt - Le dialogue est ouvert. ....p. 475

## Conclusion générale

Il y a sûrement un avenir forestier pour certaines terres agricoles des plaines méditerranéennes - Christian DUPRAZ.....p. 477

Liste des participants .....p. 479

Résumés .....p. 480

## Introduction

# Y a t-il un avenir forestier pour les friches des plaines méditerranéennes ?

par Christian DUPRAZ

*L'impensable est arrivé. Qui, il y a seulement dix ans en arrière, aurait imaginé que des terres cultivables riches, là où elles sont les plus rares, en zone méditerranéenne, puissent un jour ne plus trouver preneur ? Encore peu visibles dans le paysage, car très récentes, les friches de plaine n'apparaissent pas uniquement en périphérie urbaine ou en zone d'arrachage viticole important. La diversification des cultures montre ses limites, les marchés de produits agricoles méditerranéens perdent leur spécificité méditerranéenne, le départ en retraite d'une génération d'exploitants laisse des vides...*

*Certes les zones de restructuration du vignoble sont les plus touchées. Ainsi, en 5 ans, 20 000 ha de vignoble ont été arrachés en Corse (sur un total de 30 000), dont une large part dans la plaine orientale. Pour la seule année 1989, 6 % du vignoble de l'Hérault ont été arrachés (17 % au total de 1981 à 1989), dont une large part dans les zones de plaine. On constate que 30 % seulement des arracheurs ont un projet de remise en culture.*

Dans ce contexte, gérer un patrimoine foncier signifie de moins en moins optimiser un revenu agricole. Dans les travaux de notre groupe de travail, nous nous sommes limités aux **situations sans possibilité de spéculation foncière**, et donc où l'avenir passe nécessairement par un usage agricole, forestier ou une gestion d'un espace naturel enrichi. Accepter la friche ou reboiser sont deux options de gestion patrimoniale qui s'imposent au propriétaire sans projet agricole classique. Des **témoignages de propriétaires**, agriculteurs ou non, confrontés à la gestion de leur patrimoine foncier, illustreront l'évolution en cours. Nous verrons que de nombreux propriétaires ont déjà fait le choix du reboisement. Nous en aurons plusieurs illustrations au cours de la tournée.

Nous évoquerons ensuite **l'ampleur et la nature de la demande sociale en matière de reboisement de terres agricoles méditerranéennes** : qui envisage de planter des arbres à bois, quelles en sont les moti-



Photo 1 : Dans l'arboretum de Courtines, chez M. Marquis, devant un sequoia géant.

Photo Dominique Vial.

vations, quels sont les secteurs géographiques les plus concernés ?

Certaines spécificités des friches de plaines méditerranéennes seront alors soulignées :

- morcellement foncier extrême (rendant souvent inapplicables les dernières dispositions du Fond Forestier National en matière d'aide au reboisement).

- forte imposition cadastrale avant le changement de nature de culture.

- possibilité d'être le siège de départs d'incendies.

- potentialités forestières sans rapport avec les potentialités agricoles.

Il sera alors temps d'aborder les **aspects techniques des plantations d'arbres à bois** en plaine agricole méditerranéenne.

Les potentialités productives des terres de plaine aptes à la culture d'arbres forestiers sont cependant telles qu'il faut inventer de nouveaux modes de culture des arbres, capables de valoriser ces potentialités. On ne peut se contenter de transposer les itinéraires techniques classiques de reboisement. Nous ferons le point des connaissances en la matière. On tentera de donner des éléments qui pourraient être à l'origine d'un modeste "guide du reboisement de terres agricoles en zone méditerranéenne", en espérant susciter des travaux plus complets sur ce thème.

En dernier lieu on abordera les **aspects politiques** au sens le plus large des reboisements de terres agricoles.

Un panorama des dispositions législatives et réglementaires en matière d'autorisation et d'aide au reboisement des terres agricoles, une analyse des conséquences en matière de fiscalité et d'équilibre des comptes de la Mutualité Sociale Agricole, une approche des conséquences en matière d'emploi local et d'aménagement du territoire seront présentés.

Beaucoup d'éléments incitent actuellement le propriétaire foncier à une (modeste ?) évasion fiscale par le reboisement. L'incitation est telle que les potentialités parfois grandes des terres reboisées risquent d'être gâchées par des projets sans avenir économique.

En définitive, cette forêt à créer, quelle image veut-on en donner ? S'agira-t-il de cultures de cellulose très techniques et intensifiées, plus proches d'une parcelle de maïs que d'une forêt au sens traditionnel, de massifs de résineux à croissance rapide, refuges à cervidés et paradis de mycologues, de parcs arborés d'essences feuillues incitant au pique-nique et accueillant des troupeaux de retour des garrigues, de peupleraies impeccablement entretenues...

Gardons-nous de tout prosélytisme forestier. L'avenir de ces espaces n'est pas écrit, notre tâche n'est que d'explorer un possible parmi d'autres. Alors, reboiser, est-ce la plaine, la peine, la plaie ? A vous de débattre !

**C.D.**